Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ATOUT CLAIR HORIZON

Code ISIN : (C) FR0010713586

OPCVM non coordonné et soumis au droit français

Ce fonds est géré par Amundi, société de Amundi Group

Objectifs et politique d'investissement

Classification de l'Autorité des Marchés Financiers : Diversifié

En souscrivant à ATOUT CLAIR HORIZON, vous investissez principalement dans des actions d'entreprises françaises.

L'objectif de gestion est de capter la hausse de son indice de référence, l'indice CAC 40 (dividendes réinvestis), , représentatif des principales capitalisations boursières françaises, et de sécuriser votre investissement au fur et à mesure de paliers franchis par le CAC 40 jusqu'aux 6000 points.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion réduit progressivement la part actions d'ATOUT CLAIR HORIZON à chaque franchissement à la hausse par le CAC 40 de paliers prédéterminés, au profit de produits monétaires et obligataires. A chaque nouveau palier franchi, ATOUT CLAIR HORIZON est ainsi moins exposé aux actions, et donc moins sensible aux variations à la hausse comme à la baisse du CAC 40. Les investissements en actions, produits monétaires et obligataires peuvent se réaliser par le biais d'OPCVM, dans la limite de 50% de votre portefeuille. Depuis le 4 janvier 2010, date de franchissement des 4000 points par le CAC 40, le pourcentage exposé aux actions est de 70% : 30% de votre investissement est donc sécurisé avec des produits monétaires et obligataires.

Les prochains paliers figurent dans la note détaillée d'ATOUT CLAIR HORIZON.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

ATOUT CLAIR HORIZON est éligible au PEA.

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées du fonds sont systématiquement réinvestis chaque année.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement

À risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → À risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

Le niveau de risque de ce fonds reflète le risque de son allocation majoritairement exposée au marché actions.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur de votre portefeuille.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2,50 %
Frais de sortie	Néant
Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie).	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1,35 % de l'actif net moyen
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les **frais d'entrée et de sortie** affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs - vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Les **frais courants** sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 31 mai 2012. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance,
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique **« frais et commission »** du prospectus de cet OPCVM, disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Performances passées

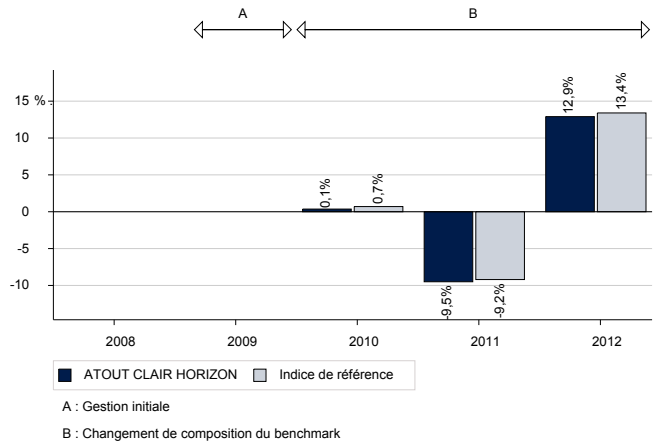

Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le fonds.

Le fonds a été créé le 26 février 2009.

La devise de référence est l'euro (EUR).

Informations pratiques

Nom du dépositaire : CACEIS BANK FRANCE.

Le dernier prospectus et les derniers documents d'information périodique réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion et sur le site www.ca-sicavetfcp.fr.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

La responsabilité de Amundi ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 5 février 2013.